Droits des personnes DT1 en France : état des lieux

Cette année, grâce à vos témoignages, la Fédération publie la première édition d'un rapport annuel sur les droits des personnes vivant avec un diabète de type 1 (DT1).

Le service Diabète et Droits de la Fédération échange avec près de 1500 personnes par an. Au sein de ces échanges, certains sujets sont récurrents et sont la preuve que du chemin reste encore à parcourir pour atteindre l'égalité. Ces situations collectives, représentatives de la réalité vécue par les personnes vivant avec un diabète, permettent également de nourrir la mission de défense collective de la Fédération.

À la lumière de vos témoignages, et pour mettre en avant la diversité des situations vécues, la Fédération publie son premier rapport annuel sur les droits des personnes vivant avec un DT1. Ce premier volet traite des enjeux sociaux qui entourent la vie avec cette pathologie chronique.

Au sein de ce rapport sont abordées les questions d'accès à l'emploi (métiers interdits), de maintien en emploi (absences pour rendez-vous médicaux, nécessité d'adaptations, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), de permis de conduire et d'assurances.

Chaque partie du rapport se conclut par des recommandations, dans la continuité du plaidoyer historique de la Fédération, et l'ensemble est articulé autour d'un fil rouge : l'absolue nécessité d'une prise en compte des situations individuelles, pour en finir enfin avec les exclusions automatiques qui perdurent malgré leur illégalité, et ce dans tous les domaines visés par le rapport.

Nous vous invitons à découvrir dès aujourd'hui le Rapport annuel sur l'état des droits des personnes DT1 en France – Enjeux sociaux, ainsi que sa synthèse, dans votre espace perso, accessible gratuitement aux abonnés à la newsletter, aux abonnés au magazine équilibre et aux donateurs.
Pour toute question, demande de précision ou échange individuel, le service Diabète et Droits vous répond quotidiennement par email à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org ou bien par téléphone lors d'une permanence, le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h au 01 40 09 24 25.

Crédit photo : ©RyanJLane